



Commune
de Mercury

Trait d'Union

Conseil Municipal du 17 juin 2015

Le procès-verbal de la séance du 31 mars 2015 est approuvé à l'unanimité.

Présentation du dispositif « Participation citoyenne » par le Capitaine BIEDERMANN et le Lieutenant ANSELMET.

AFFAIRES GENERALES RAPPORTEUR : ALAIN ZOCCOLO

✓ Contrôles réglementaires des équipements – Convention constitutive de groupement de commandes avec la Communauté de Communes de la Région d'Albertville.

La Communauté de Communes de la Région d'Albertville et les communes intéressées ont convenu de créer un groupement de commandes tel que visé à l'article 8 du Code des Marchés Publics afin d'obtenir des offres économiquement plus avantageuses que si elles procédaient individuellement à une consultation pour les contrôles réglementaires et obligatoires des équipements (les contrôles électriques, ascenseurs, système de sécurité incendie, portes sectionnelles, système de levage, etc...)

La dévolution des marchés interviendra selon « la procédure adaptée » conformément à l'article 28 du C.M.P. La Co.RAL sera coordonnateur du groupement. Elle sera chargée de procéder à la préparation des dossiers de consultations, la mise en concurrence, les démarches administratives le cas échéant, les marchés et contrats à passer avec le ou les titulaires(s). Le rapport d'analyse des offres et le choix du titulaire sera effectué conjointement par la Co.RAL et par les Communes membres.

Chaque membre procédera à la signature et la notification du marché pour ce qui le concerne.

Il est opportun pour la commune d'adhérer au groupement de commandes proposé.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **Approuve** la procédure décrite ci-dessus pour retenir un ou plusieurs prestataire(s) pour les contrôles réglementaires ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à ce dossier.

✓ Motion contre la baisse des dotations.

Dans le cadre du Plan d'économies de 50 milliards d'euros lancé par l'Etat sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat aux collectivités locales sont appelés à diminuer de 30 % d'ici 2017.

Déjà en 2014, cette réduction de dotations a représenté pour les communes et intercommunalités, au niveau national, 840 M€ dont 7,7 M€ pour la Savoie, auxquels s'ajoutent les 13,2 M€ que les intercommunalités savoyardes ont versé dans un fonds national de péréquation dont aucun territoire de notre département n'est bénéficiaire.

Cet effort a représenté globalement en 2014 un montant de 37,62 € par habitant en Savoie - alors que l'impact moyen au niveau national n'est que de 12,07 € - et s'accroîtra encore dans les années à venir.

Au global, entre 2013 et 2015, la dotation globale de fonctionnement nette du bloc communal (communes + EPCI) aura diminué de près de 39,7 M€ soit plus de 27 % sur cette période.

Si la montée en charge du FPIC se poursuit tel que prévu à ce jour, c'est plus de 92 M€ d'effort qui auront été demandés aux collectivités de Savoie à l'horizon 2017, soit une variation de – 63 % !

Les communes et intercommunalités de Savoie ne contestent aucunement leur participation à l'effort de réduction des déficits publics, ce qu'elles font déjà depuis 2008, en particulier depuis 2011 avec le gel des dotations de l'Etat. Elles remarquent cependant que le secteur local va porter au niveau national 22 % de l'effort demandé alors qu'il ne représente que 20 % de la dépense publique et seulement 9,5 % de la dette publique.

Les communes et intercommunalités de Savoie tiennent également à souligner les répercussions que cette baisse va inévitablement entraîner :

- sur le niveau des services publics locaux au détriment de la cohésion sociale et de la croissance économique
- et sur le niveau de l'investissement qui est un élément majeur d'aménagement du territoire et stabilisateur social

Les collectivités locales assurent habituellement 70 % de l'investissement en France et pour 2014, des études économiques ont estimé à 30 % la baisse des commandes auprès des entreprises du BTP, ce qui, dans la durée, pourrait signifier d'ici 2017 la disparition de plusieurs dizaines de milliers d'emplois.

La diminution drastique des ressources locales va donc pénaliser à terme tous les habitants du territoire et pourrait fragiliser la reprise économique pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

C'est pourquoi, les communes et intercommunalités de Savoie seront attentives aux conclusions rendues par le groupe de travail que le Premier ministre a mis en place en lien avec leurs associations dans le but d'établir un diagnostic partagé de la situation des finances locales et d'étudier toutes les mesures d'adaptation qui pourraient être mises en œuvre.

✓ Déclassement de deux portions de chemins ruraux dit « des Teppes »

Monsieur le Maire informe qu'un propriétaire riverain du chemin rural dit « des Teppes » sollicite le rachat de l'emprise de ce chemin jouxtant les parcelles G 168, 169, 185 et 186.

Il convient d'engager la procédure de déclassement pour le reste du chemin qui jouxte également les parcelles section G 195, 197 et 179, 180, 183, 184, 189, 190, 191, 257 et 258.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Décide** d'engager la procédure de déclassement et d'aliénation de ces deux portions de chemin jouxtant les parcelles G 168, 169, 195, 197 et 179, 180, 183, 184, 185, 186, 189, 190, 191, 257 et 258.
- **Demande** à Monsieur le Maire d'engager cette procédure et notamment l'enquête publique.

✓ Contentieux Commune de Mercury /KUJAWA Claude.

Monsieur le Maire, dans le cadre de ses délégations, informe le Conseil Municipal que, le Vice-Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance d'Albertville a sollicité une médiation pénale via l'association ARSAVi-73. Celle-ci s'est déroulée le mercredi 6 mai. Il a été convenu de la signature d'une convention entre la Commune et Monsieur KUJAWA afin que celui-ci procède à la démolition de l'abri concerné par le contentieux dans un délai de 6 mois. La signature de cette convention est prévue le 29 juin prochain.

✓ Recours Consorts STOLIAROFF-PEPIN / PLU de Mercury

Dans le cadre de ses délégations, Monsieur le Maire informe le conseil municipal du dépôt, par l'avocat des Consorts STALIAROFF-PEPIN, d'un recours au greffe du Tribunal Administratif en annulation de la délibération du Conseil municipal du 31 mars 2015 approuvant le PLU et en annulation du classement des parcelles appartenant aux consorts STOLIAROFF-PEPIN.

La défense de la Commune de Mercury sera assurée par Maître FIAT du cabinet CDMF à Grenoble.

✓ **Subvention exceptionnelle : Action contre la faim au Népal**

Monsieur le Maire rappelle le séisme du 25 avril dernier qui a frappé le Népal et fait part d'une demande de subvention d'Action contre la Faim pour venir en aide aux populations.

Monsieur le Maire propose d'inscrire un montant de 300 euros d'aide.

Après délibération, le Conseil municipal :

- **Décide** de verser une subvention exceptionnelle de 300 euros pour venir en aide aux sinistrés du Népal.
- **Charge** Monsieur le Maire de procéder au mandatement de cette somme auprès d'Action contre la Faim.

Votes contre : Paul VINCENT ; Gérard BESSON ; Mikaël DEVILLE-DUC et Jean-Noël VIBERT.

URBANISME
RAPPORTEUR : MICHEL ROTA

✓ **Mise en appel d'offres – Travaux du bâtiment associatif**

Monsieur l'Adjoint rappelle le projet de rénovation du bâtiment associatif. Il rappelle également le permis de construire déposé le 12 mai 2015. Afin de pouvoir lancer la procédure de consultation des entreprises dès l'obtention du permis de construire il convient de délibérer dès maintenant.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Décide** d'engager la consultation des entreprises pour la rénovation du bâtiment associatif dès l'obtention du permis de construire.

TRAVAUX, FORETS
RAPPORTEUR : JEAN RACT-GRAS

✓ **Programme d'actions 2015 pour la forêt communale de Mercury**

Le programme d'actions 2015 de l'Office Nationale des Forêts, en collaboration avec la commune, comporte les principaux axes suivants :

- Exploitation des parcelles D et E
- Réfection du sentier du Coquet : tronçon reliant la piste refaite à la crête sur laquelle se situe le sentier principal menant à la Belle-Etoile
- Point sur le foncier.
- Projet de pistes et de routes forestières.
- Reprise de toute la signalétique et des sentiers à maintenir et entretenir.
- Préparation de la révision d'aménagement.

Monsieur le Maire rappelle les actions menées par l'association des amis des sentiers de la Belle-Etoile et remercie l'ensemble des bénévoles pour le travail réalisé.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** le programme d'action concernant la forêt communale pour 2015.

✓ **Cession de voirie Les Crêts**

Monsieur l'Adjoint rappelle les travaux de voirie effectués sur la route des Crêts. Afin de régulariser l'élargissement de voirie, il est nécessaire d'acquérir une partie de la parcelle E 728 (environ 135m²), propriété de Monsieur VIANEY Christian .Il est disposé à céder cette portion de parcelle moyennant le prix de 1.00 euro/m².

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** cette proposition.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document afférent.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire :

- rend compte des Déclarations d'Intention d'Aliéner déposées en Mairie depuis la dernière réunion du Conseil Municipal.
- rappelle l'arrêté préfectoral relatif à l'emplacement des ruches du 24 novembre 1992. Celui-ci est disponible sur le site internet de la commune et en Mairie.
- remercie Valérie DALBY et les agents communaux pour le fleurissement de la commune.

Madame LOMBARDI, adjointe aux affaires scolaire, remercie les bénévoles et les agents communaux pour leur intervention et le bon déroulement des Temps d'Activités Périscolaires. Dans le cadre du Conseil Communal Enfants, elle remercie également les animatrices et les enfants pour les ateliers réalisés.

Monsieur RACT-GRAS, adjoint aux travaux, rappelle les travaux d'enrobés effectués sur la route des Crêts. Il précise également qu'une commande est en cours pour l'installation d'une réserve incendie au Villard.

La séance est levée à 22h30

REUNION PUBLIQUE RELATIVE A LA SECURITE

La population est cordialement invitée à une réunion publique le

**Judi 02 juillet 2015 à 19h00
à la Salle d'Animation Rural Joseph Ract**

sur le thème de la sécurité (cambriolages, sécurité sur les voiries, vitesse excessives etc...)

Avec la participation de la gendarmerie et du Territoire de Développement Local en charge des routes départementales.

NOUVEAU

Depuis cette année, remplir le bulletin d'inscription pour participer au concours communal des maisons fleuries

✂

BULLETIN D'INSCRIPTION MAISONS FLEURIES 2015

à déposer en Mairie avant le 15 juillet 2015

Nom :

Prénom :

Adresse :

Tél :

demande son inscription pour le concours des maisons fleuries